VILLE DE GRASSE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE D'INSTALLATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2020

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 28 MAI 2020

Monsieur le Maire

En qualité de maire sortant, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette première séance du conseil municipal renouvelé.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, j'ai pris la décision que la réunion du conseil municipal se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister. Ce conseil municipal est donc retransmis en direct sur le site internet de la ville de Grasse.

Je vous indique que le premier conseil municipal intervenant après les élections est convoqué par le Maire sortant. Il est présidé par le doyen d'âge.

Le résultat des élections municipales a été le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits : 33 632 Nombre de suffrages exprimés : 11 895

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats ayant obtenu un ou des sièges :

- «Grasse Dynamique» :	6 234
- « Grasse à Tous – Ensemble et autrement »	1 831
- « La voix du bon sens» :	1044
- « Protéger et servir Grasse » :	966
- « S'unir pour l'avenir » :	656

Ont obtenu en nombre de sièges :

- «Grasse Dynamique» :	36 sièges
- « Grasse à Tous - Ensemble et autrement »	4 sièges
- « La voix du bon sens» :	2 sièges
- « Protéger et servir Grasse »	2 sièges
- « S'unir pour l'avenir »	1 siège

Le mardi 17 mars 2020, nous sont parvenues deux démissions successives de la liste « Protéger et Servir Grasse ». Celles du second et troisième de liste : M. Robert Mucci et Mme Sylvie Poli. Aussi, conformément à l'article 270 du code électoral, ces démissions conférent la qualité de conseillère municipale à Mme Alexane Isnard.

Le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 a fixé l'entrée en fonction des conseillers municipaux le 18 mai 2020.

Aussi, je déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Après vérification des dates de naissance, j'ai l'honneur d'annoncer que la présidence de la séance du conseil municipal sera assurée par notre doyenne d'âge, Madame Dominique Bourret.

Je vous remercie, Madame Bourret et vous donne la présidence de séance.

Madame Dominique BOURRET

J'ai l'honneur en ma qualité de doyenne de présider cette séance du conseil municipal, qui va permettre d'élire pour tous les grassois, un nouveau maire et une liste de nouveaux adjoints.

- 1. Je déclare la séance du conseil municipal ouverte et vous rappelle l'ordre du jour :
 - Nomination du secrétaire de séance
 - Election du maire
 - Définition du nombre des adjoints
 - Election de la liste d'adjoints
 - Lecture de la charte de l'élu local
 - Délégations du conseil municipal au Maire.

Avant l'examen de l'ordre du jour, le conseil municipal doit nommer un secrétaire de séance.

Je vous propose de nommer Mélanie ZARRILLO en qualité de secrétaire de séance.

Qui est contre, qui s'abstient?

Aucune opposition ne s'étant manifestée, je vous remercie, Mélanie ZARRILLO est nommée secrétaire de séance.

Je demande à Mélanie ZARRILLO de faire l'appel, d'enregistrer et vérifier les procurations.

Madame Mélanie ZARRILLO

Membres du CM	Présents	Absents	Evoueée	Drogunstian à
Melliples da OM	riesenis	Absents	Excusés	Procuration à
M. Jérôme VIAUD	Р			
Mme Valérie COPIN	Р			
M. Christophe MOREL	Р			
Mme Aline BOURDAIRE	Р			
M. François ROUSTAN	Р			
Mme Catherine BUTTY	Р			
M. Gilles RONDONI	Р			
Mme Claude MASCARELLI	Р			
M. Nicolas DOYEN	P			
Mme Nicole NUTINI	Р			
M. Ali AMRANE	Р			
Mme Murièle CHABERT	Р			
M. Pascal PELLEGRINO	Р			
Mme Marie-Madeleine	Р			

GUALLINO				
Membres du CM	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
M. Cyril DAUPHOUD	Р			
Mme Anne-Marie DUVAL	P			
M. Jean-Marc GARNIER	Р			
Mme Dominique BOURRET	Р			
Mme Marie CHABAUD	Р			
M.Roger MISSENTI	Р			
Mme Mélanie ZARRILLO	P			
M. Philippe BONELLI	Р			
Mme Annie OGGERO-MAIRE	Р			
Mme Karine GIGODOT	Р			
M. Serge PERCHERON	P			
M. Alexandre GAIFFE	Р			
Mme Laurence COSTE	Р			
M. Richard KISS	Р			
M. Franck BARBEY	Р			
Mme Jeannette GISQUET	Р			
M. Jean-Pierre BICAIL	Р			
Mme Jocelyne BUSTAMENTE	P			
M. Jean-François LAPORTE	Р			
Mme Stéphanie MANDREA	Р			
M. Charles FERRERO	Р			
Mme Levanna CALATAYUD	Р			

Membres du CM	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
M. Paul EUZIERE		А	Х	
Mme Magali CONESA		Α	Х	
M. Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL		A	X	
Mme Mékia Noura ADDAD		Α	X	
M. Stéphane CASSARINI		A	X	Myriam LAZREUG
Mme Myriam LAZREUG	Р			
M. Patrick ISNARD		Α	X	Alexane ISNARD
Mme Alexane ISNARD	P			
M.Jean-Paul CAMERANO	Р			

Madame Dominique BOURRET

2020 - 23 ELECTION DU MAIRE

Merci Madame ZARRILLO. Je vous invite à procéder à l'élection du Maire.

Au préalable, je vous rappelle les dispositions de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Je fais appel des candidatures à l'élection du Maire. Qui souhaite se présenter ?

Madame Valérie COPIN

La liste Grasse Dynamique propose Monsieur Jérôme VIAUD.

Madame Dominique BOURRET

Y a-t-il d'autres candidatures?

Après avoir recensé les propositions, je vous cite le candidat. Il s'agit de Monsieur Jérôme VIAUD « liste Grasse Dynamique » au poste de Maire de la ville de Grasse.

Avant de procéder au vote et vous rappeler les conditions de son déroulement, je vous propose de désigner deux assesseurs en vue de constituer un bureau chargé de dépouiller les votes.

Ils doivent être choisis parmi les Conseillers Municipaux présents.

Je vous remercie de bien vouloir proposer 2 assesseurs :

- -Madame Valérie COPIN
- -Monsieur Franck BARBEY

Conformément aux préconisations du conseil scientifique pour le déroulement des opérations de vote, je vous propose le respect des règles sanitaires suivantes :

Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel.

Avant de procéder au vote, je me permets de vous rappeler les conditions du vote à bulletin secret :

L'administration va distribuer à chacun d'entre vous un papier blanc et un papier pré-imprimé au nom de Monsieur Jérôme VIAUD.

Vous pouvez inscrire sur le papier blanc le nom du candidat, pour lequel vous souhaitez voter ou déposer dans l'urne le bulletin préimprimé.

Je vous propose de ne pas mettre le bulletin dans une enveloppe afin d'éviter de multiplier les manipulations.

Madame LAZREUG demande à ce que soient distribuées les enveloppes. L'administration va distribuer les enveloppes.

J'appellerai chacun d'entre vous dans l'ordre de la liste pour qu'il dépose son bulletin dans l'urne qui lui sera amenée par l'administration. Pour les porteurs de pouvoir, ils seront amenés à voter lorsque le nom de la personne absente sera appelé.

Je vous invite désormais à procéder au vote à bulletin secret. J'appelle chaque Conseiller Municipal afin qu'il dépose son bulletin dans l'urne.

L'ensemble des conseillers municipaux présents ayant voté, je déclare le scrutin clos.

Je demande aux assesseurs de bien vouloir procéder au dépouillement.

Le dépouillement étant achevé, je vous propose de proclamer les résultats :

S'est porté candidat :

Jérôme VIAUD

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au voteb. Nombre de votants (enveloppes déposées)	į
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	

e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d).....

0 41 4

36

f. Majorité absolue			19
NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SU	IFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
I I		(

(dans l'ordre alphabétique)

En chiffres

En toutes lettres

VIAUD Jérôme

36

TRENTE SIX

Ayant obtenu la majorité absolue, j'ai l'honneur de proclamer Monsieur Jérôme VIAUD : Maire de Grasse.

Je vous précise que la nomination du Maire sera rendue publique par voie d'affichage à la porte de la Mairie dans les 24 heures.

J'invite Monsieur le Maire à me rejoindre et à prendre la présidence de la séance.

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs les élus de ce nouveau Conseil Municipal, l'administration, le cabinet et la presse, le premier tour des élections municipales s'est tenu dans un contexte inédit lié à la grave crise sanitaire que traversent notre pays et le monde entier. Avec 52,4% des suffrages exprimés, la liste que j'ai l'honneur de conduire est arrivée en tête, donnant à notre équipe une solide majorité pour poursuivre les dynamiques enclenchées.

Je tiens à remercier du fond du cœur celles et ceux qui m'ont renouvelé leur confiance. J'y vois la reconnaissance du travail effectué pendant 6 années jours et nuits et l'adhésion confirmée des grassois au projet que nous portons pour notre ville. Cette adhésion n'est pas une récompense, mais une obligation d'agir. Cette victoire n'est pas une fin en soi mais une étape essentielle à la concrétisation de nos ambitions pour Grasse. A ceux qui ont fait un autre choix, je les assure de mon engagement à servir tous les grassois. Je m'attacherai toujours à être le maire de tous, à privilégier l'intérêt général et le bien commun à toute autre considération.

Aux élus qui ont œuvré à mes côtés et au sein du Conseil Municipal au cours de ces six dernières années, je leur exprime ma gratitude, ma reconnaissance pour leur action au service de la ville de Grasse. Je pense à ceux qui n'ont pas été dans cette équipe. J'ai une pensée pour eux. Une pensée pour Philippe WESTRELIN, pour André MASSON qui nous a quitté, une pensée pour chaque personne qui a œuvré pendant ces 6 années.

Chacun le mesure, ce mandat débute dans des circonstances bien singulières que nul n'aurait pu prévoir. Au lendemain du scrutin, la France s'est mise à l'arrêt, la Nation s'est confinée. Au cours de ces deux derniers mois, une seule exigence s'est imposée à l'équipe municipale comme aux dévoués agents de nos administrations à qui je veux dire devant vous merci : ils ont su prendre soin des grassois et protéger notre ville. Chaque citoyen a eu son rôle à jouer pour freiner la propagation du virus et sauver des vies en restant chez lui. Nos remerciements vont aux femmes et aux hommes engagés sur tous les fronts pour lutter contre l'épidémie, pour soigner les malades dans les hôpitaux, dans les cabinets en ville et pour assurer les missions indispensables à la vie de la Nation. Ils sont nos héros du quotidien, ils méritent notre reconnaissance et notre admiration.

Dans ce contexte, l'installation du nouveau Conseil Municipal est un moment important. Il officialise la prise de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux qui auront dans les prochaines semaines à prendre toute leur part à la définition et à la mise en place de politiques publiques qui s'attacheront prioritairement à gérer les répercussions humaines, sociales et économiques d'une crise sans précédent auxquelles nous allons devoir apporter des solutions locales. Tout en faisant preuve de pragmatisme, de réalisme et de rigueur financière, il nous faudra une fois de plus nous retrousser les manches pour co-construire ce que certains commentateurs nomment déjà le « monde d'après ». Etre force de propositions, redoubler d'énergie et d'inventivité pour penser de nouveaux modèles à l'échelle des territoires, favoriser toutes les initiatives pour assurer le renouveau commercial, accompagner le rebond économique, conforter l'attractivité de notre ville, prendre soin des personnes les plus fragilisées, sanctuariser la solidarité et l'engagement citoyen comme des valeurs cardinales du Pays de Grasse, consolider les liens humains qui font la République.

Ce matin, entouré de mes coéquipiers, je prends l'engagement solennel, devant les membres du Conseil Municipal et les grassois qui nous écoutent et nous regardent, d'être entièrement dévoué à ma tâche, de servir notre ville avec énergie, cœur et abnégation.

Je vous propose maintenant de poursuivre l'ordre du jour de notre conseil par la détermination du nombre d'adjoints.

2020 - 24 DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

En préambule, je vous rappelle les dispositions applicables à la commune de Grasse sur le nombre maximal d'adjoints.

En application des dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le nombre maximum d'Adjoints auquel la Ville peut prétendre s'établit à 13.

En outre, les articles L. 2143-1 et L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales disposent que dans les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants, la limite fixée à 30 % de l'effectif du conseil municipal peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ces adjoints de quartier, dont le nombre ne peut être supérieur à 4 s'agissant de la Commune, connaissent, conformément à l'article L. 2122-18-1 du Code général des collectivités territoriales, de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont ils ont la charge. Ils veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie du quartier.

Ces explications étant énoncées, considérant l'importance de notre Commune et la multiplicité des missions à répartir entre les élus, je vous propose en conséquence de fixer le nombre des adjoints, qui m'assisteront dans l'exercice de mes fonctions, à dix-sept, soit treize adjoints représentant 30 % de l'effectif du conseil et quatre adjoints de quartier représentant 10 % du nombre de conseillers municipaux.

Je soumets au vote la détermination du nombre d'Adjoints : 13 adjoints et 4 adjoints de quartiers.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie, 13 adjoints et 4 adjoints de quartier m'assisteront ainsi dans l'exercice de mes missions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 25 ELECTION DES ADJOINTS

J'invite maintenant le conseil municipal à l'élection des Adjoints au scrutin de liste.

En préambule, je vous rappelle les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les adjoints prendront rang dans l'ordre de présentation sur la liste, les adjoints de quartier figurant à la fin de la liste.

Un tableau vide est distribué. Si des élus veulent présenter en séance une liste, je vous invite à inscrire manuellement dans le tableau vierge, que l'administration vous distribue en ce moment, les noms des adjoints proposés. Une liste préimprimée de la majorité municipale est également distribuée en liste fermée.

Un délai de 5 mn vous est laissé pour préparer les listes.

Après que Monsieur le Maire a proposé un délai de cinq minutes pour le dépôt de listes, modalités approuvées par l'Assemblée, s'est portée candidate :

Une liste du groupe « Grasse Dynamique » Dont la tête de liste est Valérie COPIN

Liste(s) candidate(s):

Nom – prénom	Ordre des adjoints
Madame Valérie COPIN	1er adjoint
Monsieur. Christophe MOREL	2ème adjoint
Madame Aline BOURDAIRE	3ème adjoint
Monsieur François ROUSTAN	4ème adjoint
Madame Catherine BUTTY	5ème adjoint
Monsieur Gilles RONDONI	6ème adjoint
Madame Claude MASCARELLI	7ème adjoint
Monsieur Nicolas DOYEN	8ème adjoint
Madame Nicole NUTINI	9ème adjoint
Monsieur Ali AMRANE	10ème adjoint
Madame Muriel CHABERT	11ème adjoint
Monsieur Pascal PELLEGRINO	12ème adjoint
Madame Marie-Madeleine GUALLINO	13ème adjoint
Nom – prénom	Adjoints de quartier
Monsieur Cyril DAUPHOUD	14ème adjoint
Madame Anne-Marie DUVAL	15ème adjoint
Monsieur Jean-Marc GARNIER	16ème adjoint
Madame Dominique BOURRET	17ème adjoint

Avant de procéder au vote et vous rappeler les conditions de son déroulement, je vous propose de faire appel aux mêmes assesseurs que pour l'élection du maire.

Pas d'autre proposition, pas d'abstention, pas d'opposition à ce que les deux assesseurs soient reconduits. J'en prend acte.

Avant de procéder au vote, je vous rappelle les conditions du vote à bulletin secret :

Je vous propose de voter sans enveloppe si vous en êtes d'accord afin de ne pas multiplier les manipulations. Y a-t-il des demandes pour que l'élection se fasse avec les enveloppes ?

Vous me précisez Madame LAZREUG que vous ne souhaitez pas les enveloppes. Merci pour votre confirmation. Tout le monde est d'accord, nous procéderons donc sans enveloppe.

J'appellerai alors chacun d'entre vous dans l'ordre de la liste pour qu'il dépose son bulletin dans l'urne qui lui sera amenée par l'administration. Je vais désormais procéder au vote à bulletin secret en appelant chaque Conseiller Municipal afin de déposer son bulletin dans l'urne.

Madame LAZREUG (2 voix), Madame ISNARD (2 voix) n'ont pas pris part au vote, les autres conseillers municipaux présents ayant voté, je déclare le scrutin clos.

Je demande aux assesseurs de bien vouloir procéder au dépouillement.

Le dépouillement étant achevé, je vous propose de proclamer les résultats :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents (et ou porteur d'une procuration à l'appel n'ayant pas pris part au vote)	4
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	97
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	3/
d. Nombre de suffrages blancs (art.L 65 du code électoral)	1,
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	/
f. Majorité absolue	36
a majorito abooldo mataminismaniamente mataminismaniamente de la majorito della majorita della majorito della majorito della majorita della majorita della majorita della majorita della majorita della majorita della m	19

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
LISTE (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
COPIN Valérie	36	TRENTE SIX

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par

Madame	Valérie COPIN	Première adjointe
Monsieur	Christophe MOREL	2ème adjoint
Madame	Aline BOURDAIRE	3ème adjointe
Monsieur	François ROUSTAN	4ème adjoint
Madame	Catherine BUTTY	5 ^{ème} adjointe
Monsieur	Gilles RONDONI	6ème adjoint
Madame	Claude MASCARELLI	7ème adjointe
Monsieur	Nicolas DOYEN	8ème adjoint
Madame	Nicole NUTINI	9ème adjointe
Monsieur	Ali AMRANE	10 ^{ème} adjoint
Madame	Murièle CHABERT	11ème adjointe
Monsieur	Pascal PELLEGRINO	12 ^{ème} adjoint
Madame	Marie-Madeleine GUALLINO	13ème adjointe
Monsieur	Cyril DAUPHOUD	14ème adjoint (quartier)
Madame	Anne-Marie DUVAL	15 ^{ème} adjointe (quartier)
Monsieur	Jean-Marc GARNIER	16 ^{ème} adjoint (quartier)
Madame	Dominique BOURRET	17ème adjointe (quartier)

Ayant obtenue la majorité des voix au 1er tour, je proclame la liste de la majorité municipale comme constituant la liste des adjoints au Maire de la Commune et précise qu'elle est immédiatement installée.

Je vous indique que les nominations des Adjoints seront rendues publiques par voie d'affichage à la porte de la Mairie dans les 24 heures.

Afin de finaliser ces élections, j'inviterai Madame Dominique BOURRET, les assesseurs et le secrétaire de séance à signer le procès-verbal de ces élections lorsqu'il sera prêt.

En effet, je vous précise que ce procès-verbal doit être transcrit séance tenante sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit en outre être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Sous-Préfet et l'autre reste déposé au secrétariat de la Mairie (un extrait du procès-verbal doit être affiché dans les 24 heures à la porte de la Mairie).

Je vais procéder à la lecture de la charte de l'élu.

Je vous lis à présent conformément à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales la charte de l'élu local que vous trouverez dans votre pochette sur la table ainsi que le chapitre du même code consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Je vais vous présenter la dernière délibération de notre première assemblée.

2020 – 26 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22, au terme duquel le Maire peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal.

Considérant que dans l'attente du prochain conseil municipal et afin que le service public puisse continuer à être pleinement exercé, dans un souci d'efficacité et de bonne administration des affaires et services communaux, il apparaît opportun que le Conseil Municipal puisse déléguer certaines attributions au Maire qu'il pourra le cas échéant subdéléguer dans le cadre des articles L2122-18 et L2122-23 du CGCT.

Cette délégation sera complétée lors du prochain conseil municipal.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire les attributions qui figurent sur la délibération qui vous a été adressée par mail.

Il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire les attributions mentionnées sur la délibération qui vous a été adressée afin de permettre le bon fonctionnement de la commune et la continuité du service public.

Qui est contre, qui s'abstient?

Madame LAZREUG (2 voix), Madame ISNARD (2 voix), Monsieur CAMERANO votent contre. La délibération est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour le bon déroulement de cette première séance et vous invite à réserver dès à présent la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 7 juillet 2020 à 14H30.

Je déclare le Conseil Municipal clos. La séance du conseil municipal est levée.

La séance est levée à 11 h 15.

Avant de partir, je vous informe qu'un dépôt de gerbe au monument aux morts et martyrs de la résistance aura lieu dans quelques minutes sur le cours Honoré Cresp pour honorer, pour exprimer la gratitude au monde hospitalier, aux soignants, aux médecins, à toutes les personnes de la sécurité publique, aux personnes qui ont veillé à cet équilibre de vie dans la commune pendant ces deux mois et pour que nous ayons une pensée particulièrement appuyée aussi à toutes les personnes endeuillées par cette crise sanitaire sans précédent. Nous déposerons ensemble une gerbe devant ce monument aux morts des martyrs et de la résistance puis une photo de l'ensemble du Conseil Municipal sur l'escalier du cours Honoré Cresp en souvenir de cette installation. Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée.